

ACEF – Réunion du vendredi 28 avril 2023 – 9h30 à 11h05

Administrateurs présents : Marc, José, Brigitte, Bruno et Cyril

Banque : Sandrine et Emmanuel

Points essentiels à retenir :

1) Communication :

- ✓ Vanessa a adressé une annonce par courriel aux adhérents concernant l'offre privilège "Domaines & Villages" pour une commande groupée de vins. Agnès prendra la suite à compter de la semaine prochaine.

2) ACEF :

- Marc et Pascal ont assisté cette semaine au CA de la FNAS. Marc nous a présenté les points essentiels :
 - ✓ Proposition de la FNAS d'augmenter en 2024, 2025 et 2026 de 0,10-0,15 € sa quote-part sur la cotisation des adhérents ACEF. Pour nous, ça fera passer le montant de 1 € à environ 1,40 €/adhérent/an à terme. Les ACEF RdP, Val de France et Occitanie ont voté « contre » mais sont minoritaires au CA FNAS. Le vote final aura lieu en AG FNAS. Notre ACEF disposant d'environ 50.000 adhérents, cette augmentation de part FNAS nous coûtera donc 5000 € en plus par an. Notre ACEF a déjà payé cette année 51.750 € (1 € par adhérent + 500 € par département couvert par notre ACEF), auxquels il faut rajouter l'aide réclamée chaque année pour le congrès national de la FNAS. Nous aurions préféré donner cette somme à nos partenaires...
 - ✓ Les membres du Bureau s'interrogent sur la possibilité de sortir de la FNAS : cela n'est pas possible car nous ferait perdre l'usage du nom ACEF, il faudrait recréer une nouvelle association, trouver un nouveau partenaire bancaire... sachant que BP RdP ne pourrait aller à l'encontre de BPCE qui est avec la FNAS.
 - ✓ L'ACEF RdP ne cautionne pas le fonctionnement de la FNAS : son budget annuel de 500.000 € sert surtout à l'offre multi-avantages (coût de 262.000 €/an jusque 2025), et aux frais de fonctionnement très importants de la FNAS (22% du budget annuel, soit presque 100.000 € pour les déplacements, l'hébergement et la restauration des administrateurs avec parfois leurs conjoints, etc...).
En comparaison, les charges représentent 10,5 % de notre budget annuel ACEF, dont 88 % correspondent aux cotisations reversées à la FNAS. Au final, nos frais de fonctionnement ne représentent que 2,5% du budget annuel ; soit 10 fois moins que la FNAS.
 - ✓ Autres achats réalisés récemment par la FNAS : des cours de soutien scolaire *SKILLEOS* rajoutés à l'offre Multi-Avantages, la participation à une Maison connectée pour la Recherche Prévention et Traitement de l'AVC, ainsi que l'acquisition pour 30.000 € d'un jeu informatique type « roue de la fortune » censé permettre d'obtenir les coordonnées des participants avec infos sur leurs projets immobiliers, bancaires... Chaque ACEF est invitée à acheter le même jeu. L'ACEF Sud a tenté l'opération et n'a finalement gagné que 300 nouveaux adhérents sur les 3000 NER transmises à sa Banque. L'action n'est donc pas rentable et ne va pas sans poser un problème de RGPD. D'où refus de notre ACEF à participer à cette opération.
 - ✓ La FNAS ne souhaitant pas aider l'ACEF de Toulouse où aura lieu cette année le congrès national des Sapeurs-pompiers, cette dernière a demandé à ses collègues qu'elles lui offrent des goodies car ayant quelques soucis financiers. Notre ACEF refuse de rentrer dans cette dérive de fonctionnement, estimant que l'aide devrait provenir de la FNAS.
 - ✓ Marc s'étonne qu'aucun représentant de BPCE n'assiste aux réunions de CA de la FNAS. Cette absence de la Banque reste opaque pour notre ACEF et la BP RdP.
 - ✓ Le président de chaque ACEF devra désigner un ou plusieurs mandataires parmi les membres du Bureau afin de voter à l'AG FNAS qui aura lieu en juin prochain.
 - ✓ Les ACEF qui ont fait rentrer des membres de la CASDEN dans leurs CA s'en « mordent les doigts » à présent. Le problème existe notamment chez l'ACEF Occitanie.
De notre côté, nous travaillons avec la CASDEN, sous la forme de conventions tripartites BP RdP / ACEF RdP / CASDEN initiées par BP RdP.
 - ✓ La gestion des frais au sein des ACEF devra passer par un système « tout informatique » (du type *Chorus Pro*) à compter de 2026-2027.
 - ✓ Le sujet de l'âge limite à retirer des Statuts des ACEF pour raisons juridiques a été évoqué par Marc en réunion de CA FNAS. Il a fourni les documents juridiques argumentant ce point.
- Suite aux excellents résultats réalisés en 2022, notre ACEF est classée 1^{ère} sur le plan national : il s'agit du fruit du travail de toute l'équipe ACEF / BP RdP. Un grand Merci à tous et toutes !
- La demande de retours d'information de la part des partenaires a bien débuté dans les récents mails d'envoi des avenants.
- BP RdP indique qu'il sera nécessaire de dépoussiérer le protocole ACEF RdP / Banque Populaire RdP après la refonte actuelle de nos Statuts et du Règlement Intérieur.
- Demandes de partenariats – Accord du Bureau sur les demandes d'avril : (voir site des Administrateurs – ACEF RdP).
 - ✓ AP-HP Sorbonne Universités : Dans la logique décidée lors des dernières réunions de Bureau, ne seront honorés qu'une partie des 11 demandes réalisées par les 7 hôpitaux regroupés sous la convention AP-HP : un total de 14.500 € pourra être fourni sur les 43.000 € demandés. Les demandes des hôpitaux peuvent se retrouver dans celle de l'AP-HP rangée dans le mois de février 2023.
 - ✓ Association Thir'team (un sapeur-pompier faisant du « tir sportif de vitesse ») : la demande sera bientôt mise en ligne.
- Agnès rajoutera une ligne dans le tableau pour indiquer la segmentation des budgets selon les thèmes suivants : Actions des partenaires – Solidarité – Développement – Communication.

3) Divers :

- Prochaines dates de réunion au siège de l'ACEF RdP :
 - CA du 04/05 reporté au mercredi 24/05 à 17h30
 - 2è CA le mercredi 07/06 à 17h30 : pour préparer et convoquer les AG
 - AGE+AGO : jeudi 29/06 à 17h30 (possible buffet d'accueil + dîner au restaurant à l'issue)
- La semaine prochaine, Agnès pourra transmettre aux adhérents ACEF la communication rédigée par Aïda sur le prochain spectacle proposé au Théâtre de La République en juin.